

Echange entre le maire de Bougival et le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines
17/03/2020

Luc Wattelle, Maire de Bougival :

Bonjour monsieur le préfet,

Pourriez-vous me dire si les AMAP (association distribuant des produits bio) sont autorisées à poursuivre leurs activités. Elles ne sont pas spécifiquement mentionnées dans la liste des établissements autorisés et ne sont pas stricto sensu des commerces. D'avance merci pour votre réponse.

Luc Wattelle

Réponse de Vincent Roberti, secrétaire général de la Préfecture des Yvelines

Bonjour

Si c'est alimentaire oui

Vincent Roberti
Secrétaire général
Préfecture des Yvelines

Echange transmis par le Réseau AMAP Ile-de-France

